

Le Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur

ENGAGEMENTS ET MISSIONS



Le SACA, Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur, est une association loi 1901. C'est une organisation patronale qui œuvre à la défense des intérêts de la profession d'Architecte dans le département des Alpes-Maritimes.



Tous les deux ans, les adhérents du SACA élisent démocratiquement les membres d'un conseil et d'un bureau, chargés de traiter les questions d'actualité inhérentes à la profession et de les représenter localement. Les adhérents du SACA, basés dans le département, **œuvrent à toutes les échelles de commande et d'exercice**. Apolitique, le SACA représente tous les Architectes. Ses engagements portent sur les bonnes conditions d'exercice de la profession.

A ce titre, son enjeu principal est d'être représentatif des défis et des objectifs de la profession en devenant son porte-parole.

Créé en 1896, ce Syndicat d'Architectes regroupe toujours un grand nombre d'adhérents, il entretient des liens avec l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA), pour tous les sujets qui touchent la profession au niveau national.

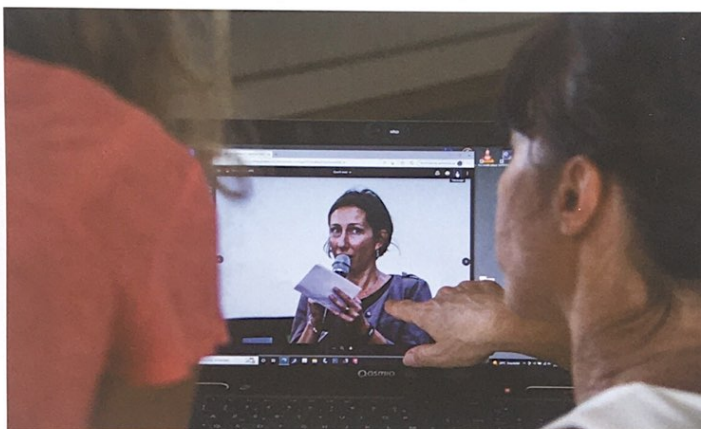
Il a adopté son nom en 1928. Depuis plus d'un siècle, le SACA évolue avec son temps. Aujourd'hui, il anticipe, grâce à ses actions, les sujets liés à l'évolution de la société.

Il agit directement auprès de ses syndiqués en animant le réseau, en offrant des moments de convivialité, d'information et de formation. Son action est également tournée vers l'extérieur, à travers la **promotion de la culture architecturale** et du dialogue territorial entre donneurs d'ordre et professionnels du BTP. Il agit enfin à l'échelle nationale, à travers sa participation aux commissions paritaires organisées par l'UNSFA, permettant d'**élever les problématiques territoriales au niveau national**.

Le SACA est riche d'une grande diversité générationnelle et d'une variété des modes de pratique du métier d'Architecte. Ce qui se traduit par un foisonnement d'espaces de réflexion sur la manière de concevoir et de faire évoluer la ville. Les « Jéudis du SACA » sont des lieux de partage et de transmission d'informations, les tables rondes partenariales organisées notamment avec le CROA, l'UDAP, la DDTM, les élus et les fédérations professionnelles (FBTP, FPI, UPE...) deviennent des espaces de dialogue et de compréhension mutuels, les visites sont des vitrines des savoir-faire, sans oublier les précieux moments de convivialité comme la « Nuit des Architectes ».

A travers toutes ces actions et à toutes les échelles, le SACA s'attache à promouvoir le projet urbain et architectural, à développer les actions de sensibilisation à la culture architecturale (Journées Nationales de l'Architecture, actions pédagogiques auprès des écoles et des lycées, concours ArchiCOTE).

Le « 06 » est un terrain riche de toutes formes d'urbanisme, de morphologies, de géographies... Les actions du SACA se déploient sur l'ensemble du territoire, de l'est à l'ouest, selon l'axe littoral ou le biais des vallées ; du nord au sud selon l'axe mer/montagne ou les connexions Métropole/Arrière-pays.



Les engagements de l'équipe et les projets en cours

L'équipe du SACA concentre son énergie sur 2 thèmes majeurs :

Nous plaçons pour une présence renforcée de l'enseignement supérieur de l'architecture sur le département. Notre territoire mérite d'avoir un laboratoire d'idées, muni de plusieurs pôles de recherches opérationnelles sur les enjeux environnementaux, la présence des risques naturels, la mise en valeur et la préservation du patrimoine.

Vers une culture architecturale préservée dans une école de pensée méditerranéenne.

Le deuxième sujet concerne le ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

La loi Climat et Résilience fixe comme objectif national d'atteindre, en 2050, le zéro artificialisation nette. Les régions devront d'abord établir dans leur schéma régional d'ici 2 ans, une trajectoire qui permettra d'aboutir au ZAN puis, par tranche de 10 ans, un rythme de réduction d'artificialisation.

Ces objectifs devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) lors de leur première révision ou modification, à compter de l'adoption des schémas régionaux. Ces modifications devront être engagées avant le 22 août 2022 et entrer en vigueur avant le 22 août 2023. A défaut, le SCOT, le PLU et les cartes communales devront engager l'intégration de l'objectif de réduire de moitié la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport aux 10 ans précédents.



Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA et le Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur organisent des tables rondes afin de réfléchir et d'échanger sur la question de l'Objectif Zéro Artificialisation Nette pour problématiser ensemble cette question qui est politique, sociale, territoriale. Ces tables rondes réuniront la DDTM, les ABF, les représentants des villes concernées et plusieurs Architectes et urbanistes.

Pourquoi ces tables rondes ? Car l'objectif ZAN porte une réflexion importante sur la question de la ville de demain et sur le développement du territoire. Les sujets comme la densification, l'urbanisation, son appartenance au territoire, sa richesse patrimoniale et son histoire seront abordés.

La réflexion doit pouvoir être portée à grande échelle, dépassant largement les limites communales. Elle embrasse plusieurs sujets comme la réhabilitation, le renouvellement urbain, la récupération des friches. Et nous voulons, pour ces sujets complexes, une réflexion territorialisée.

Le SACA porte le message suivant :

Les Architectes ont les ressources et le savoir-faire pour accompagner cette réflexion. Planifier, projeter, imaginer différents scénarios, s'adapter aux différentes situations dans une approche globale, sont des besoins urgents pour nos territoires. Les Architectes doivent retrouver leur place pour imaginer et simuler différentes stratégies d'aménagement du territoire par le mécanisme de projet qu'ils maîtrisent.



Extrait du texte du film AG :

Le SACA est très actif, il mène de front de nombreuses actions et se trouve être l'une des entités départementales les plus importantes de France. Mais cette représentativité doit être augmentée, car la profession d'Architecte, comme beaucoup d'autres, connaît actuellement un changement de paradigme. Elle veut rebondir et pour cela, elle a besoin d'être entendue, depuis la côte comme depuis l'arrière-pays.

Cette association créée par et pour les Architectes : c'est le Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur.

Il est riche des Architectes qui le forment. Il est nourri des apports de chacun de vous pour les additionner, les synthétiser, les diffuser et les défendre.

Rejoignez le SACA, et exprimez-vous, dialoguez avec nous !

Nous connaissons vos problématiques, vos contraintes, vos questionnements... En adhérant au SACA, vous êtes soutenu, accompagné, informé et vous développez votre réseau.



Syndicat des Architectes
Côte d'Azur
50 Boulevard Jean-Baptiste Verany 06300 Nice
04 93 62 96 32 | lesaca@free.fr | www.lesaca.fr